



CERTIFICATION DES STRUCTURES SPORTIVES ET ANNEXES POUR UNE EPREUVE DEPARTEMENTALE



Fédération Française de Cyclisme

5, rue de Rome – 93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Tél. : 01.49.35.69.00 - Fax : 01.48.94.09.97
Reconnue d'utilité publique (Décret du 24 décembre 1919)

Comité Régional de

Adresse :

Comité Départemental de

Adresse :

J PERRAGUIN A 19/04/09,

2 – CERTIFICATION : CONFORMITE DES STRUCTURES

La procédure de certification , qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité des structures sportives et annexes pour la réalisation d'une épreuve départementale est une démarche préalable incontournable.

Le présent document est destiné à CERTIFIER la conformité des structures sportives et annexes pouvant recevoir des épreuves départementales.

Les différents critères énoncés ci-après résultent des impositions et recommandations contenues dans le règlement F.F.C.

Ces critères sont regroupés en deux catégories :

- Les structures sportives
- Les structures annexes

La conformité des structures est rédhibitoire pour la poursuite de la candidature .

En signant le procès-verbal de visite, les représentants du club, de la municipalité et du comité départemental s'engagent à ce que tous les critères obligatoires soient respectés et non modifiés jusqu'à la fin de l'épreuve.

Lors de l'épreuve, un organisateur qui ne respecterait pas son engagement relatif aux critères obligatoires mais non vérifiables lors de la première et deuxième visite ne pourrait pas être candidat à une autre organisation départementale pendant un an , et régionale ou nationale pendant deux ans.

La validité de la certification pour une épreuve départementale s'éteint dès la fin de l'épreuve concernée c'est-à-dire après validation des résultats par le président de jury.

Une nouvelle procédure de certification devra être engagée pour chaque épreuve.

A – STRUCTURES SPORTIVES

A.1 - PARC PILOTE

A.1.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Parc pilotes clôturé			
Panneaux d'affichage en nombre suffisant			

A.1.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Structures couvertes			
Sanitaires, W.C.			
Point d'eau			

A.2 - PREGRILLE

A.2.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
10 couloirs (pouvant accueillir 8 pilotes)			
1 couloir pour les pilotes retardataires			
Numérotation à l'entrée des couloirs			
Sonorisation			

A.2.2 Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Structure couverte			

A.3 - BUTTE DE DEPART

A.3.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Accès aisé			
Plate forme horizontale pour le starter			

A.3.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
2 mâts pour banderole de départ			
Sonorisation pour le starter			
Numérotation de 1 à 8 des places de chaque côté de la grille			
Système d'affichage des numéros des races			
Starter pouvant voir l'ensemble de la piste			
2 lignes au sol distantes de 2 m pour les races en attente			
Balustrade continue ni angle pointu ni aspérité le long des bords latéraux de la butte			

A.4 - PISTE

A.4.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Tracé au sol matérialisant les limites de la piste			
Système d'arrosage de la piste			
Emplacements pour les secouristes en communication directe avec le réseau routier			
Clôture de toute la piste à 2 m au moins de celle-ci			
Sonorisation de puissance suffisante			

A.4.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Emplacement permettant le parking d'une ambulance de service (non visible du public)			
Drainage de la piste (Praticable de tout temps)			
Revêtement de couleur foncée			
Podium surélevé et couvert pour l'animateur			
Emplacement stable pour les commissaires			
Accessibilité aisée à tous les endroits de la piste			

A.5 – LIGNE ET ZONE D'ARRIVEE

A.5.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Ligne d'arrivée tracée au sol			
Communication directe avec le secrétariat			
Une signalisation indiquant l'ordre d'arrivée prévue			
Zone d'arrivée clôturée			

A.5.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Ligne d'arrivée de 4 cm de large peinte en noir au milieu d'une bande blanche de 24cm			
Deux signalisations indiquant l'ordre d'arrivée prévue et une zone d'attente pour les litiges			
Poteaux pour banderole au moins à 1 m derrière la ligne et décalés pour l'implantation de la vidéo			
Emplacement vidéo avec point électrique			
Emplacement vidéo dans l'axe de la ligne (caméra de profil)			
Emplacement vidéo en arrière de la ligne (caméra de face)			
Structure couverte de la zone d'arrivée			

B – STRUCTURES ANNEXES

B.1 - Obligatoire

	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course			
Panneaux d'informations officielles			
Podium pour remise des récompenses			
Emplacement banderoles F.F.C.			
Poste de secours fermé et isolé du public			

B.2 – Souhaitable

	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course de 15 m2 fermé (type bungalow)			
Local pour commissaires, reprographie et rangement matériel			
Local de confirmation des inscriptions			
Sanitaires, W.C. pour les officiels			

Fait à :le :

Signature des représentants	
Président du Club	Représentant FFC CD BMX